

● (2200)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Laniel.)

Le président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal.

Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau lors de la prochaine séance de la Chambre. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2210)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du règlement.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'EMPRUNT D'UN AVION DE SEAGRAMS PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole ce soir dans le débat d'ajournement sur la question de conflit d'intérêts touchant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et son voyage regrettable dans un avion de Seagrams. Depuis un certain temps, nous, de ce côté de la Chambre, demandons avec instance des explications complètes sur cet incident qui est certainement source d'un grave malentendu et qui a soulevé à la Chambre certaines critiques envers le gouvernement.

Je voudrais rappeler un précédent parfaitement établi et, en particulier, une lettre du 20 novembre 1964 signée par le premier ministre de l'époque, le très hon. L. B. Pearson et concernant les normes de conduite qui conviennent à un ministre de la Couronne. Dans cette lettre, il écrit:

Non seulement, il faut observer la loi, mais il faut montrer dans nos actes tant de scrupule qu'ils supporteront l'examen du public le plus sévère. Dans la conduite des affaires publiques, il ne faut absolument rien avoir à se reprocher pour ce qui est de la moralité, de l'objectivité et de l'impartialité.

Il déclare également:

Les connaissances personnelles, les sympathies ou sentiments de ce genre ne doivent provoquer aucun traitement de faveur. A fortiori, il

L'ajournement

ne devra y avoir aucune ombre de traitement de faveur lorsque l'on est en droit de croire que la loi a été transgressée ou contournée.

Elle précisait encore:

L'essentiel est de faire en sorte que tous soient conscients de la grave responsabilité qui incombe non seulement à nous-même mais à tous les membres de nos personnels et à toutes les autres personnes occupant des postes élevés, celle de maintenir la confiance du peuple canadien dans la probité du gouvernement de cette nation.

A mon avis, ces directives établies par le premier ministre de l'époque ont été enfreintes par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et je crois qu'il est dommage que le premier ministre (M. Trudeau) n'ait pas jugé bon de reprocher au ministre d'avoir enfreint des directives établies il y a plus de dix ans.

Le 8 novembre, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 788 marquée d'un astérisque où je demandais au gouvernement de déterminer les normes qui à l'heure actuelle régissaient la conduite des ministres de la Couronne. Je reprenais essentiellement dans ma question l'essentiel de la lettre de M. Pearson dont je viens de parler. Je demandais en particulier si certaines normes stipulaient qu'un ministre devait:

... éviter de se placer dans une situation où il serait l'obligé d'une personne qui pourrait profiter de certaines considérations spéciales ou faveurs du ministre ou d'un collègue ministériel, ou qui pourrait essayer de quelque façon d'obtenir du ministre ou d'un collègue ministériel un traitement de faveur...

J'attends toujours la réponse à cette question. J'ai demandé au premier ministre s'il avait l'intention d'y répondre, et il m'a toujours répondu de façon évasive aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur. J'aimerais rappeler aux députés ce que l'on a pu apprendre.

Nous avons appris que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait décidé de faire un voyage en Israël. Nous avons su qu'il avait décidé de voyager à bord d'un avion à réaction appartenant à Seagrams of New York.

Il a voyagé gratis. Nous l'avons appris alors que le ministre se trouvait en Israël. A l'époque, nous avons suggéré qu'il revienne autrement, peut-être par un autre avion appartenant au gouvernement canadien.

La première réaction du premier ministre a été de tourner la chose à la blague. Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été interrogé par les journalistes sur ce voyage, en Israël, il a cherché à en diminuer la portée.

Lorsque le ministre est revenu à la Chambre, nous l'avons pressé de questions, pour savoir qui en fait l'avait invité à faire le voyage. Il a d'abord cherché à éluder les questions. On en a tiré l'impression qu'il s'agissait en quelque sorte d'un voyage organisé par l'ambassadeur d'Israël. Puis il est apparu que cela avait en fait été organisé entre M. Bronfman et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'ambassadeur d'Israël n'est intervenu que plus tard.